

## LUXEMBOURG

*Le Luxembourg a le PIB par habitant le plus élevé dans la zone OCDE, en partie grâce à la contribution importante de ses travailleurs trans-frontaliers, mais les taux d'activité sont faibles pour certaines catégories et la croissance de la productivité est médiocre.*

### Priorités fondées sur des indicateurs

#### **Atténuer les effets désincitatifs des garanties de ressources versées aux chômeurs**

Les taux de remplacement – en particulier pour les chômeurs de longue durée et ceux qui bénéficient de l'aide sociale – sont élevés par rapport aux autres pays, ce qui n'incite pas à rechercher un emploi et facilite la sortie du marché du travail.

**Mesure prise :** Aucune mesure n'a été prise ces dernières années.

**Recommandations :** Durcir les conditions d'accès à l'indemnisation du chômage et baisser progressivement les taux de remplacement après une certaine période. Dissocier de la hausse du salaire minimum l'aide sociale et les prestations complémentaires.

#### **Améliorer les résultats scolaires dans l'enseignement primaire et secondaire**

Les résultats éducatifs sont faibles à en juger par les scores PISA, et le niveau global d'instruction est inférieur à la moyenne de l'OCDE, ce qui nuit aux perspectives d'emploi des jeunes, en particulier parmi les immigrants.

**Mesure prise :** Le gouvernement a élargi l'enseignement préscolaire aux enfants de trois ans pour mieux répondre aux exigences du système d'éducation trilingue et il envisage de créer à l'école primaire des modules de deux ans qui devraient diminuer le nombre des redoublements.

**Recommandations :** Obliger les établissements secondaires à offrir toutes les filières pour que l'élève puisse plus facilement en changer; offrir des cours supplémentaires en langue allemande et accroître la proportion de cours enseignés en français dans la filière professionnelle de l'enseignement secondaire.

#### **Alléger l'impôt implicite sur la poursuite de l'activité à un âge avancé**

Les taux de remplacement de la pension de vieillesse comptent parmi les plus élevés dans la zone OCDE, puisqu'ils sont supérieurs à 100 % du revenu net pour les salariés à revenu bas à moyen. Cela dissuade de travailler à un âge avancé. De plus, la retraite est possible à partir de 60 ans, après 40 ans de cotisations, avec prise en compte de périodes non cotisées mais validées, notamment les années d'études et de formation professionnelle, les années d'éducation d'un jeune enfant et les périodes de chômage des jeunes non indemnisées.

**Mesure prise :** Aucune mesure récente.

**Recommandations :** Rendre le système de retraite plus équitable au plan actuariel en établissant un lien plus étroit entre la pension de retraite et les cotisations sur l'ensemble de la carrière. Réduire les possibilités de validation des droits à pension pour des périodes non cotisées. Indexer l'âge officiel de la retraite sur l'espérance de vie.

### Autres grandes priorités

- Stimuler la concurrence dans les services professionnels en assouplissant les conditions d'exercice et d'autorisation ainsi que les exigences de diplôme. Faire en sorte que les autorités de la concurrence puissent mieux appliquer les lois en les dotant de plus de ressources. Renforcer l'effet dissuasif en alourdissant les sanctions.
- Assouplir la législation de protection de l'emploi, qui est stricte, en simplifiant les règles en cas de licenciement individuel, et élargir les possibilités d'utilisation des contrats à durée déterminée en autorisant un plus grand nombre de renouvellements.